

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-006

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-deux février

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 13 février 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Mickaël JOLIVET-BALON, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à M. Tanguy JON), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Florent LAMOISSIERE.

Objet de la délibération : Plan de tourisme durable de la commune de Glières-Val-de-Borne.

Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ expose,

« Quelle montagne, quel tourisme durable pour le Val de Borne ? »

Le tourisme durable est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme :
« un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil ».

Suite au constat :

- du changement climatique qui occasionne une diminution de l'enneigement dans les stations ;
- de la place stratégique occupée par notre territoire Borne et Bargy, trait d'union entre la vallée de l'Arve et les stations de ski des Aravis, qui lui donne son caractère particulier ;
- de la demande croissante face à l'augmentation de la population dans la vallée de l'Arve et en Haute-Savoie, destination par ailleurs très prisée des vacanciers et notamment des amateurs de bivouacs ;
- des nombreux atouts de notre territoire : une nature préservée, protégée, facilement accessible, un patrimoine naturel et culturel remarquable, des sites Natura 2000 (Frettes-Glières et Bargy) qui en font un territoire à forte valeur paysagère et patrimoniale ;

Il s'agit :

- de promouvoir une montagne authentique et plurielle plus écologique fondée sur une logique de territoire et de massifs ;
- d'appréhender le paradoxe entre : faciliter l'accès à la montagne et la protéger, en mettant en place des centres d'intérêts adaptés ;
- de préserver les paysages et la biodiversité de notre patrimoine naturel tout en conciliant accueil des familles, des vacanciers, des sportifs tout au long de l'année ;
- de replacer le « consommateur » au cœur d'une démarche de découverte des intérêts culturels, écologiques et paysagers et d'éducation au patrimoine naturel ;

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-006

- d'envisager la labellisation en Espaces Naturels Sensibles pour les sites les plus pertinents voire même de réfléchir à un classement en « Parc Naturel Régional » ;
- de n'envisager, en termes d'aménagements, que des équipements légers, les moins perturbants possibles pour les sites et les mieux adaptés aux enjeux de leur protection, de leur gestion et de leur fréquentation ;
- de mettre en place des activités d'interprétation (parcours d'orientation, voies de découvertes, outils interactifs innovants, sorties gratuites à thèmes afin de valoriser notre patrimoine culturel, historique, archéologique et géologique ;
- de créer un centre d'interprétation, d'information et de sensibilisation, véritable « vitrine » qui délivrera des messages simples au public : alerter, sensibiliser, informer ;
- de mettre en place un observatoire de notre montagne pour améliorer la connaissance de l'économie touristique été-hiver en lien avec tous les acteurs du territoire (agriculteurs, propriétaires, acteurs touristiques...);
- d'interagir et de réfléchir aux synergies avec les territoires touristiques intercommunaux voisins (CCVT, 2CCAM) ;
- de rédiger un plan tourisme et montagne 2023-2040 « toutes saisons » qui prendrait en compte les saisons et les intersaisons pour la randonnée pédestre, la randonnée à ski, le VTT, les balades en circuits, la pêche, la découverte de la faune et de la flore.

Ainsi, il s'agit d'avoir une vision à moyen et long terme concernant la préservation du Val de Borne, tout en accédant à la demande sociale d'accès à des espaces naturels pour y pratiquer des loisirs, grâce à un projet et des objectifs structurants.

Mieux comprendre, pour mieux anticiper, pour mieux protéger,

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter le Département de la Haute-Savoie afin d'élaborer un cahier des charges de manière conjointe avec la commune de Glières-Val-de-Borne dans l'objectif de choisir ensemble un cabinet pour cette mission pour notre territoire.

Délibération votée à 17 Pour, 1 Contre (M. Jean-Luc ARCADE) et 4 Abstentions (Mme Aurélie ROCHE, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX et M. Mickaël MAISTRE).

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 24 février 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.



Transmis en Préfecture le : 24 FEVRIER 2023

Rendue exécutoire le : 24 FEVRIER 2023

Le Maire,
Christophe FOURNIER

